



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFECTURE DE PARIS

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2018-212**

**PUBLIÉ LE 22 JUIN 2018**

## Sommaire

**Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris**

75-2018-06-22-001 - Arrêté portant délégation de signature - Mme Sabine BOILLET -  
Référénte du service Recouvrement Amiable à la division Gestion des collectivités et  
établissements publics locaux (2 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2018-06-22-001

Arrêté portant délégation de signature - Mme Sabine  
BOILLET - Référente du service Recouvrement Amiable  
à la division Gestion des collectivités et établissements  
publics locaux



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le **22 JUIN 2018**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

## DÉLÉGATION DE SIGNATURE

### AVENANT n° 2-2018

L'administrateur général des finances publiques,  
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret en date du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
- Vu la décision en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de M. Pierre-Louis MARIEL dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

ARRETE

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

<b>Division</b> <b>GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX</b>	
<b>Domaine RECETTES</b> <b>VILLE, DÉPARTEMENT , PRÉFECTURE DE POLICE</b> <b>ET MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>Mme Sabine BOILLET</b>  Contrôleur des Finances publiques  Référénte du service RECOUVREMENT AMIABLE	Reçoit délégation pour signer : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,</li><li>▪ les extraits de titres de recettes,</li><li>▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 3 000 € et pour 3 mois maximum.</li></ul>

La délégation de signature précédemment accordée à Mme Nicole KALWODA, Contrôleur principal des Finances publiques, Référénte du service RECOUVREMENT AMIABLE est supprimée.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'Administrateur général des Finances publiques,  
Directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris,

Pierre-Louis MARIEL

